

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **PARADIS FISCAUX :**

#### **Amnistie ou volonté de développer la lutte contre la fraude fiscale ?**

Le ministre du budget Eric WOERTH a annoncé que les services du ministère détenaient une liste de 3 000 noms de contribuables ayant placé leur argent en Suisse. Depuis, les expressions et commentaires venant de toute part ne manquent pas.

Pour FO-DGFIP, il convient de ne pas tomber dans l'hypocrisie et de rétablir certains faits.

L'hypocrisie consisterait à laisser croire aux contribuables que placer son argent en Suisse est en soi illégal et donc répréhensible. Il n'en est bien sûr rien, encore faut-il pour cela disposer de sommes conséquentes. Cela ne concerne pas les salariés qui sont confrontés à la faiblesse de leurs revenus et n'ont rien à placer en Suisse ou dans les autres paradis fiscaux.

Le fait répréhensible, aux yeux de la loi, est de ne pas soumettre à l'impôt des sommes qui devraient l'être, quel que soit le procédé utilisé.

FO-DGFIP rappelle en effet, que l'évasion fiscale par le biais des paradis fiscaux, est un des moyens parmi d'autres de se soustraire à l'impôt.

Les agents des Finances publiques qui procèdent aux contrôles fiscaux savent que les moyens et procédés mis en œuvre par les fraudeurs de l'impôt sont divers et variés.

C'est pourquoi, FO-DGFIP demande qu'au-delà des effets d'annonces ponctuelles, le Ministre accorde aux services davantage de moyens législatifs et humains pour combattre plus efficacement la fraude fiscale sous tous ses aspects.

C'est à ce prix seulement que pourra être rétablie l'égalité de traitement de tous les citoyens devant l'impôt.

Faute de quoi, l'annonce du ministre visant à exonérer certains contribuables d'amendes fiscales ne sera qu'une amnistie « déguisée » pour les contribuables dont les revenus sont les plus élevés, alors que les salariés sont régulièrement contrôlés.

Paris, le 31 août 2009